



Informations diverses

Distribution des bacs jaunes

Pour notre commune, la distribution des bacs à couvercle jaune est prévue entre le **02 et le 09 juin**.

Si l'habitant n'est pas présent au moment de la livraison, le bac sera déposé devant le domicile ou au point de collecte habituel. Un mot sera déposé dans la boîte aux lettres.

Cette dotation concerne uniquement, dans un premier temps, les ménages.

Certains professionnels (entreprises, collectivités) continueront donc à utiliser les sacs jaunes.

Dispositif « argent de poche »

Le dispositif « argent de poche », destiné aux jeunes de 16 à 17 ans, est reconduit cette année.

Chaque mission, d'une durée de 4 heures (avec une pause de 30 minutes), sera rémunérée 15 € par mission.

Les missions proposées sont diverses : désherbage manuel, nettoyage des bâtiments communaux, distribution du bulletin municipal, petits travaux d'espaces verts, et autres missions simples et sans danger.

Les jeunes, qui le souhaitent, sont invités à déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae auprès du secrétariat de mairie avant le vendredi **04 juin 2021**.

Saison culturelle du SIM « Comtess »

en partenariat avec le groupement des parents d'élèves et de la commune de Pleugueneuc

Samedi 05 juin à 18h30 à la salle multifonction

« Comtess » est un trio familial et rock'n'roll. Trio guitare / chant, harpe électrique, batterie avec la participation de l'ensemble des harpes celtiques du SIM, des écoles de musique d'accordance et EMPB.

Elections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin prochains de 08 heures à 18 heures.

Le bureau de vote sera à la salle multifonction, 19 rue du Stade. N'oubliez pas votre pièce d'identité.

Pour les nouveaux électeurs, les cartes électorales seront distribuées la 1^{ère} quinzaine du mois de juin.

Vous pouvez voter par procuration, en effectuant cette démarche sur le portail citoyen : www.maprocuracion.gouv.fr
Attention, il s'agit d'une dématérialisation partielle. L'électeur donnant procuration doit ensuite se déplacer au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie pour valider cette dernière.

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2021

Absents excusés : HURAUULT Emeric et BUSNEL Carole

Alimentation électrique SDE 35 – Lotissement le Chemin de Morgan

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'étude détaillée relative à l'installation des réseaux électriques au futur lotissement Le Chemin de Morgan.

Les conditions suivantes sont établies selon les règles du guide des aides 2021 du syndicat d'énergie d'Ille-et-Vilaine. Le montant total estimé de la participation de la collectivité est de 31 967.09 € pour un montant total estimé de 53 278.48 € (participation du syndicat départemental d'énergie de 35 à 40%).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le SDE 35 pour le lancement des travaux relatifs à l'opération du futur lotissement « *Le Chemin de Morgan* ».

Effacement des réseaux, square de Brocéliande

M. le Maire présente l'étude détaillée actualisée concernant cet effacement des réseaux (*électricité, éclairage public et réseau télécom*). Les travaux restant à la charge de la commune s'élèvent à 47 392.13 € TTC.

- Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux d'effacement des réseaux du square de Brocéliande dès que le dossier aura été retenu par le Bureau Syndical du SDE 35.

M. le Maire rappelle, par ailleurs, qu'une étude sommaire pour la rue du Linon a été sollicitée auprès du SDE 35.

Installation d'une borne wifi et d'un firewall à la mairie

Actuellement, à la mairie, il n'y a pas d'accès public Wifi / internet, c'est pourtant particulièrement utile pour des intervenants extérieurs. M. le Maire présente la proposition de la société NALITE, prestataire informatique des services administratifs. Il s'agit de l'installation d'une borne Wifi et d'un firewall (*accès public et accès sécurisé réservé strictement au secrétariat*). Une borne wifi supplémentaire sera ajoutée. Elle aura une portée adaptée à une connexion depuis l'accueil et la salle du Conseil et permettra de faire du wifi public (*avec traçage, logs et archivage, comme le demande la loi*). Le montant de cet équipement et de son installation s'élève à 2 132.00 € HT.

- Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société NALITE pour un montant de 2 132.00 € HT.

Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (*SDIS 35*), lors de sa vérification annuelle, a déclaré l'hydrant, installé 1, place de l'église, hors d'usage et il convient ainsi de le remplacer.

M. le Maire présente la proposition de la SAUR, qui assure la vérification annuelle de la défense extérieure contre l'incendie, dont le montant s'élève à 2 525.15 € HT.

Il informe ensuite les élus qu'il serait opportun d'aménager les points d'eau naturels appartenant à la commune en vue de renforcer la défense incendie sur notre territoire. Il s'agit du plan d'eau situé au lieu-dit « Pitrel » et celui situé à la sortie du hameau du « Breil Caulnette » (remise en service).

Travaux proposés au titre du renforcement de la DECI :

- La Revelinai : 5 278.17 € HT (dépose et remplacement du puisard existant)
- Le Bois aux Moines : 4 789.90 € HT
- Place de l'église : 2 525.15 € HT
- Le Perquer : 11 106.41 € HT (réserve souple)
- Accès pompiers Pitrel : 3 831.70 € HT
- Accès pompiers Le Breil Caulnette : 1 591.50 € HT
- Signalétique PEI communaux : 302.60 € HT
- Signalétique PEI privés (*conventions*) : 306.75 € HT

Le montant total s'élève à 29 732,18 € HT. Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (*DETR*), représentant 40 % des dépenses susnommées soit 11 892.87 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le plan de renforcement de la défense incendie et sollicite l'attribution de la DETR.

Restauration du vitrail du transept côté nord et du vitrail de la sacristie

M. le Maire présente la proposition des ateliers Helmbold de Corps-Nuds (*artisan maître-verrier*). En effet, le vitrail du transept côté nord a été partiellement endommagé (*vandalisme*).

Certaines des réparations peuvent être réalisées sur place mais les autres seront réalisées en atelier, à savoir : le choix des teintes, le calibrage, la coupe du verre, la peinture sur verre et sa cuisson à 680 °.

Le montant de cette restauration s'élève à 1 161.90 € HT.

Pour éviter de futures dégradations, il est proposé d'installer devant le vitrail, une discrète protection, grillagée en cuivre pour un montant de 1 549.56 € HT, ce qui comprend la remise en état des barlotières.

Enfin, 3 carreaux de la verrière de la sacristie sont brisés. Leur remplacement s'élève à 453.00 € HT.

- Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de restauration pour un montant total de 3 164.46 € HT.

Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (DOB)

Mme Nathalie Nivole, adjointe aux finances, présente le Compte Administratif provisoire. Le budget de fonctionnement présente en 2020 un excédent de 348 613 €. Quant à la section d'investissement, elle est déficitaire (- 149 852.93 €). En cumulant ces résultats avec les excédents de 2019, l'excédent total du budget communal s'élève à 1 821 593 €.

Une comparaison de Pleugueneuc avec la moyenne des communes de la même strate montre :

- un excédent en fonctionnement supérieur (409 € / hab. contre 430 € / hab.),
- des dépenses et des recettes d'investissement légèrement inférieures à la moyenne,
- une capacité d'autofinancement supérieure (185 € / hab. contre 164 € / hab.),
- un endettement moins élevé (526 € / hab. contre 612 € / hab.)

Le désendettement de la commune est équivalent à trois ans et le fonds de roulement est deux fois plus important que celui des communes de même strate.

M. le Maire présente le débat d'orientation budgétaire 2021 avec les projets suivants :

- Matériels techniques : tondeuse, balayeuse, abri bus rue de Rennes etc.
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation au groupe scolaire ; 1er étage, WC à la maternelle, huisseries voire couverture partie nord,
- Éclairage au parking de l'ALSH.
- Démolition de la maison au carrefour rue de Rennes et rue de la Plaine,
- Équipements et logiciels mairie (*Wifi, portail famille et panneau d'informations*),
- Restauration à l'église et aménagement aux abords de l'église (*cadran horloge, alarme incendie, vitraux, orgue, couverture et aménagement paysager*),
- Poursuite de la réhabilitation de la salle des sports,
- Aménagement des allées du cimetière,
- Effacement des réseaux du square de Brocéliande,
- Défense Incendie : Le Perquer, La Revelinais, Le Bois aux Moines, hydrant église, aménagement près des points d'eau naturels à Pitrel et au Breil Caulnette,
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Coëtquen,
- Restauration des vestiaires pour la pratique du palet,
- Aménagement du parking rue de Rennes, juste derrière l'arrêt de bus,
- Attributions de compensation à la Communauté de communes (voirie, PLUi),
- Fonds de concours pour la voirie rurale.

M. le Maire indique que ces différents travaux sont proposés à fiscalité constante.

Une discussion s'installe autour des projets énumérés ci-dessus. D'autres sont débattus tels que le *skate park*, le devenir des 2.5 ha près des terrains de foot (*parcours vélo type bike park, BMX..., parcours de santé avec plantations d'arbres* par exemple).

Selon M. BARBY, un tel projet doit faire l'objet d'une consultation auprès des pleugueneucoises et des pleugueneucois afin qu'ils s'approprient le sujet.

M. FINES précise qu'un cabinet spécialisé pourrait accompagner cette démarche, et indiquer ce qu'il est possible de faire légalement et techniquement.

Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021

Absents excusés : RADOUX Céline et M. de LORGERIL Olivier.

Convention de mutualisation des équipements utilisés par l'association de football

L'association de foot « *Cercle Sportif Plesder-Trévérien-Pleugueneuc* » a proposé une nouvelle organisation de ses activités lors de l'Assemblée Générale du 08 août 2020, comme suit :

- Utilisation du terrain de football de Plesder pour les entraînements et tous les matchs,
- Utilisation des infrastructures de Trévérien pour les manifestations,
- Utilisation de la salle des sports de Pleugueneuc pour l'école de foot (*des petits*).

Les Maires de chaque commune ont donné leur accord de principe sur ce changement et ont acté un partage des coûts d'entretien du terrain de la commune de Plesder. Cette dernière établira un bilan des coûts de fonctionnement et d'entretien annuel qui sera réparti entre les 3 communes.

La première facturation interviendra dès 2021. Elle sera respectivement pour Plesder, Trévérien et Pleugueneuc d'un montant de 527 €, 250 € et 1 269 €.

- Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention de mutualisation et le règlement d'utilisation du terrain de foot de la commune de Plesder pour les activités de l'association de foot « *Cercle Sportif Plesder-Trévérien-Pleugueneuc* ».

Convention de mutualisation pour la balayeuse voirie

M. le Maire rappelle que les communes n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. A ce titre, il informe de l'opportunité qui s'est présentée pour acquérir une balayeuse de voirie. En effet, la CCBR a décidé de se séparer d'un tel équipement et de le mettre aux enchères (*équipement acquis par l'ancien syndicat de voirie du canton de Tinténiac*). Cette balayeuse a été peu utilisée par les services communautaires car elle est inappropriée pour son fonctionnement.

M. le Maire indique que les communes de Plesder et de Trévérien ont proposé de mutualiser cette acquisition (*achat réparti en fonction de la taille des communes*).

La commune de Pleugueneuc établira un bilan des coûts de fonctionnement et d'entretien annuel. Il sera réparti proportionnellement aux nombres d'heures d'utilisation par chacune des communes.

- Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention de mutualisation.

Demande d'autorisation d'aliénation de 10 pavillons - SA HLM LA RANCE

M. le Maire fait part que SA HLM LA RANCE sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la cession de 10 pavillons à savoir : deux T2, six T3 et deux T4. Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation, un avis du Conseil Municipal est requis dans le processus d'instruction des demandes d'autorisation d'aliéner et notamment par rapport au prix de vente fixé.

La cession se fera au prix de vente fixé par SA LA RANCE, avec une remise de 10 % au bénéfice des locataires en place. (Pour information : 70 000 € pour les T2, 80 000 € pour les T3 et 90 000 € pour les T4).

Sans réponse de la part du Conseil Municipal dans un délai de 2 mois, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal est invité à communiquer son avis sur ce projet.

M. Barby fait remarquer que tous ces logements sont classés E à la DEP Énergie et que selon lui, des logements sociaux ne devraient pas être des passoires énergétiques. Il n'est pas normal que les locataires doivent supporter des énormes coûts de chauffage.

- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour la mise en vente de 10 pavillons du bailleur social SA HLM LA RANCE.

Demande d'autorisation d'aliénation de 24 pavillons NÉOTOA

NÉOTOA sollicite l'accord de la commune pour la cession de 24 pavillons. NÉOTOA s'engage dans la contractualisation de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) avec l'État. La CUS établit pour 6 ans la politique patrimoniale et d'investissement, comprenant notamment le plan de mise en vente, la politique de gestion sociale et la politique de qualité du service rendu aux locataires.

Les locataires en place seront informés de la possibilité d'acquérir leur logement à un prix intéressant. Il est précisé que les locataires, qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs, conserveront leur statut de locataire et le logement ne pourra être mis à la vente.

Pour rappel, 12 logements de type social ont été vendus en 2017 par NÉOTOA. 11 locataires en ont fait l'acquisition.

NÉOTOA a lancé le projet de création de 8 nouveaux logements dans le futur lotissement « *Le Chemin de Morgan* », comme HLM LA RANCE, qui a créé 8 logements dans le lotissement « *Les Rives du Parc* ». Ce sont des partenaires essentiels pour la création de nouveaux logements sociaux. Il est de mise que les bailleurs sociaux puissent se séparer de biens qui ne conviennent plus vraiment aux normes actuelles (normes énergétiques notamment).

Ceci étant dit, M. le Maire précise qu'il est important de conserver et de proposer des logements de type social pour différentes raisons : 1er tremplin pour les jeunes couples avant l'acquisition d'un bien sur la commune, mixité intergénérationnelle, foyers avec revenus modérés etc.

Nous constatons que de nombreuses demandes de logement type social ne sont pas honorées. Par ailleurs, il existe un faible « *turn over* » malgré une offre de 67 logements de type social.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal ne souhaite pas que les 24 logements proposés par NEOTOA soient tous mis en vente. Il est proposé un accord pour la cession de 8 logements.

- Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en vente, du tiers des logements proposés par NEOTOA, soit 8 logements et ce, afin de conserver un parc social adapté aux besoins de notre population rurale.

Projet d'aménagement autour de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien autour de l'église n'est pas facile pour les services techniques :

- Entretien des allées en sable stabilisé devenu difficile depuis que sont prohibés les produits phytosanitaires, laissant la place aux adventices,
- Stagnation des eaux de pluie en surface avec ruissellement incomplet,
- Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) non respectée,

M. le Maire présente une esquisse paysagère des allées en pourtour de l'église :

- Reprofilage des surfaces à travailler,
- Redimensionnement des massifs et aménagement des espaces verts,
- Pose d'un film anti racinaire en raison de grands arbres à proximité,
- Renvoi des eaux pluviales vers les espaces verts,
- Suppression des marches aux portes de l'église répondant ainsi aux normes PMR,
- Pose d'une chaînette en pavés de granit rose fournis par la commune (*récupération des pavés de l'ancien parvis de la mairie*) en écho avec l'aménagement du centre-bourg,
- Fourniture et mise en place d'un enrobé noir à chaud.

- Le Conseil Municipal, après délibération, retient la proposition de l'entreprise VASSAL pour les travaux susnommés et ce, pour la somme de 28 833.50 € HT.

Acquisition d'un orgue pour l'église paroissiale

M. le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par la paroisse Saint-Tugdual du Linon pour l'acquisition et l'installation d'un orgue à tuyaux. Pour mémoire, ce dernier provient de l'abbatiale Saint Jean-Baptiste de Château-Gontier en Mayenne et représente une opportunité rare.

En effet, l'église dispose d'une acoustique de qualité. A ce titre, l'association pour la promotion de l'Orgue en Ile-et-Vilaine (A.P.O. 35) s'est déplacée et a confirmé que cet instrument de bonne qualité convient parfaitement à l'édifice. Cet orgue a été aussi recommandé par M. Nicolas Toussaint de la manufacture bretonne d'orgues basée à Nantes (*Loire-Atlantique*).

Le transfert est proposé pour un montant de 36 574.00 € HT auquel il convient d'ajouter l'installation d'une alimentation électrique spécifique et ce, pour un montant de 1 670.73 € HT.

Cette opération nécessite, un appui technique que l'Association pour la promotion de l'Orgue en Ile-et-Vilaine peut nous apporter (*pour un montant de 400 €*).

Toutefois, ce projet représente un investissement non négligeable pour les finances communales. C'est à ce titre qu'une participation financière a été sollicitée auprès du diocèse et de la paroisse.

Il a été acté qu'un partenariat était possible avec une participation de 10 000 € (répartie respectivement pour 2 000 € et 8 000 € entre la paroisse Saint-Tugdual et le diocèse).

M. le Maire note que cette acquisition est éligible au Fonds de Solidarité Territorial du Département (FST), à hauteur de 20 % modulé soit 32.60 %.

- Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, l'Assemblée soutient cette opportunité rare, d'acquérir un orgue de 14 jeux, construit en 1950, instrument de marque Beuchet Debierre.

Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial (Département)

Considérant que les projets énumérés ci-dessus s'inscrivent dans le prolongement de l'étude sanitaire de l'église réalisée en 2017 par le cabinet YLEX (*coordonnateur de l'ensemble des études et chargé du diagnostic patrimonial et sanitaire de l'édifice*), M. le Maire propose le plan de financement suivant :

- Dépenses : étude sanitaire (2017) + orgue + aménagement du pourtour de l'église (80 358.23 € HT)
- Recettes : paroisse Saint-Tugdual + Diocèse + Département FST (36 197.00 €)

Soit un autofinancement de 44 161.23 € pour l'ensemble de ces projets.

- Entendu cet exposé, le Conseil valide le plan de financement et sollicite l'attribution du fonds de solidarité territorial auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, pour les dépenses engagées pour la restauration de l'église.

Aménagement des allées du cimetière

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entretien du cimetière est difficile et suscite parfois la critique de la part de certains usagers. En effet, comme l'exige la réglementation, les allées en sable stabilisé ne peuvent plus être désherbées (*produits phytosanitaires interdits*).

De nombreux paramètres doivent être pris en compte pour ce réaménagement.

D'une part, les allées ne peuvent pas être engazonnées car le cimetière est situé sur une nappe phréatique (*espaces gorgés d'eau favorisant l'apparition d'adventices et chemin d'accès boueux*).

D'autre part, elles ne peuvent pas être enrobées en raison d'une singularité de notre cimetière. L'ouverture des tombes ne se fait pas en surface mais par le côté, ce qui implique de creuser les allées pour accéder au caveau au moment des sépultures.

M. le Maire indique qu'il serait opportun d'aménager des espaces dédiés pour y célébrer les cérémonies civiles. Il est proposé trois espaces de recueillement. Les deux premiers seraient dallés, l'un à l'entrée principale et l'autre autour du calvaire central. Un troisième plus grand, dans la partie libre, au fond à droite, serait en béton désactivé.

Après consultation et négociation, l'entreprise VASSAL propose de réaliser cette reprise des allées ainsi qu'un embellissement général, pour un montant de 69 566.00 € HT.

- Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise VASSAL pour les travaux susnommés.

Équipements sportifs de la salle des sports

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les modifications réalisées sur la charpente de la salle des sports ne permettent pas la remise en place des deux buts de basket-ball de compétition existants. La société MACÉ Alma Sports propose ainsi de les remplacer avec modification des points de fixations en charpente pour un montant de 8 577.75 € HT.

Parallèlement, il est apparu opportun de mettre en place des buts de hand-ball rabattables. La salle des sports en est dépourvue. Ces derniers seraient notamment utilisés par l'Office des Sports de la Bretagne Romantique, par l'école « *Les Jours Heureux* » et celle du foot en salle pour les petits (*Cercle Sportif PTP*).

La société MACÉ Alma Sports propose de mettre en place cette paire de buts pour un montant de 2 748.90 € HT.

- Après délibération, le Conseil municipal retient les deux propositions.

Comptes de gestion et comptes administratifs pour l'exercice 2020

Les comptes de gestion, arrêtés par le Trésorier de Tinténiac, sont en adéquation avec les résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes. Les comptes de gestion, dressés par le Receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion.

Mme NIVOLE Nathalie, Adjointe aux Finances, présente les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe du lotissement « *Chemin de Morgan* » et celui de l'assainissement.

Pour le budget communal, les résultats cumulés en section de fonctionnement sont de 970 659,11 €, et ceux de la section d'investissement de 850 934,27 €.

- M. le Maire se retire pour le vote du compte administratif que le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Les résultats constatés, M. le Maire propose l'affectation en réserve de 450 000 € et un report en fonctionnement de 520 659,11 €.

Vote des taux d'imposition 2021

M. le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité (*part communale*) et de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière (*bâti*) : 38.60 %
- Taxe foncière (*non bâti*) : 44.35 %.

M. le Maire rappelle aux élus la réforme de la taxe d'habitation amorcée depuis 2 ans.

En effet, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. La taxe foncière sur le bâti passe de 18.70 % à 38.60 %. Cette augmentation peut surprendre mais elle sera sans aucune incidence pour les contribuables. Ce nouveau taux ne traduit pas de hausse de la fiscalité mais il émane simplement du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département d'Ille-et-Vilaine (19.90 %) pour compenser, pour les municipalités, la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

M. le Maire propose les subventions aux associations.

Coopérative scolaire (<i>groupement des parents d'élèves</i>)	3 500 €
Foyer Laïc (<i>basket, gymnastique, randonnée, badminton et fête locale</i>)	2 500 €
Cercle Sportif Plesder – Tréverien – Pleugueneuc (<i>Football</i>)	500 €
Football Club Tinténiac Saint Domineuc	320 €
Club de l'amitié	500 €
CATM – Anciens combattants	500 €
A.C.C.A. – Chasse	500 €
U.S.L. de Saint-Domineuc	150 €
Office des Sports Bretagne Romantique (O.S.B.R) 1 € / habitant	1 903 €
Espace jeux petite enfance (<i>ex. Gribouille</i>)	650 €
ADMR de Tinténiac	1 000 €
Association de la Résidence du Bignon	1 000 €
Association de palets de Pleugueneuc	500 €
Prévention routière (<i>informations dans les écoles</i>)	200 €
Banque alimentaire	200 €

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, valide un à un tous les comptes, l'affectation du résultat, le maintien des taux d'imposition et les subventions aux associations.

Vote budget primitif – exercice 2021

Mme NIVOLE Nathalie, Adjointe aux Finances, présente le budget primitif 2021, pour le fonctionnement, il s'équilibre, en dépenses et recettes à 1 730 980 € avec un virement à la section d'investissement de 400 000 €.

M. le Maire expose le budget d'investissement 2021 à l'Assemblée ; il fait suite au débat d'orientation (*voir orientation budgétaire, Conseil Municipal du 16 février 2021*). En travaux, il est prévu 1 815 000 € en dépenses et 383 432 € en recettes (subventions). Le montant total (travaux d'investissement, remboursement de capital et opérations d'ordre) s'équilibre à 2 180 000 € en recettes et en dépenses.

- Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2021 tel qu'il est proposé par M. le Maire.

*Absents excusés : Mmes GASCOIN Laurence, RADOUX Céline,
MM. CROQUISON Sébastien, HURALT Emeric et de LORGERIL Olivier*

Règlement périscolaire avec la mise en place du portail famille

Pour la mise en place du portail famille (*gestion du périscolaire*), M. le Maire indique qu'il convient d'élaborer un règlement d'utilisation des services périscolaires (*inscriptions, réservations, facturations...*). Ce dernier, rédigé par la commission en charge du dossier, est présenté dans son intégralité.

- Après délibération, le Conseil Municipal valide le règlement à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Présentation de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD formalise de manière simple et lisible les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à horizon 2035.

Il donne les grandes orientations que les élus et les acteurs du territoire souhaitent mettre en place pour organiser le développement du territoire sur les 15 prochaines années. Les orientations s'appuient sur les constats et enjeux locaux identifiés lors du diagnostic et se structurent surtout à partir du contexte législatif (*lois ; ALUR, ELAN, LAAF, LEMA...*) et des documents supra-communaux (*SRADET, ScoT, PCAET, TV&B...*).

Pour réaliser le PLUi et le PADD, la Bretagne Romantique s'est appuyée sur d'un bureau d'étude spécialisé, qui a réalisé plusieurs diagnostics, mais également des compétences du service urbanisme de la Communauté de Communes afin de développer le projet. La chargée d'étude nous accompagne dans la compréhension des contraintes réglementaires et des enjeux du territoire, mais aussi, dans la retranscription des volontés politiques.

Les objectifs du PADD devront être traduits par les pièces réglementaires (*PLUi*) qui pourront, elles, évoluer au fil du temps, tout en respectant toujours les orientations initiales.

L'objectif est de préserver l'environnement, une économie de proximité, un équilibre territorial urbain-rural, des déplacements conciliant une meilleure accessibilité à l'emploi et aux services avec un moindre impact environnemental. Effectivement, aujourd'hui, nos déplacements ont un grand impact sur le climat et la biodiversité tout comme l'étalement urbain. Paradoxe de notre territoire, alors que l'agriculture y est très présente et nécessaire, l'exode et le développement rural y sont le plus fort...

MM. Barby Eric et Fines Cédric présentent les orientations du comité de pilotage qui poursuit ces travaux commencés en 2019.

L'organisation du PADD, 3 axes et 11 orientations :

Axe n°1 : Un territoire rural attractif, organisé et solidaire

- L'affirmation du rôle de la Bretagne Romantique dans un territoire élargi et attractif,
- Les communes comme moteur du projet et lieux de concrétisation des objectifs communautaires,
- Le confortement des agglomérations tout en maintenant la diversité des lieux de vies.

Axe n°2 : Un territoire de qualité

- La pérennité du cadre de vie et du bien-être local,
- Le renforcement des espaces de nature et la mise en valeur des ressources locales,
- L'animation des centres villes et bourgs par l'amélioration du fonctionnement des agglomérations,
- La diversité et la qualité de l'habitat,
- L'optimisation et la qualité des espaces d'activités.

Axe n°3 : Un territoire équilibré

- Une stratégie de développement économique au service des actifs,
- Des réponses aux besoins de déplacements externes et internes au territoire,
- La cohérence entre le développement résidentiel et la capacité d'accueil du territoire.

Tout au long de la présentation, les élus interviennent, débattent et font part de leurs remarques qui seront synthétisées, avec les retours des autres communes, avant la présentation au Conseil Communautaire.